

CYCLE DE L'EAU

Maitrise d'oeuvre relative à la reconstruction de la station d'épuration de Criquetot L'Esneval

 **DATE LIMITE DE RÉPONSE:**
15 février 2021 à 16h00

PUBLIÉ LE
27 NOVEMBRE 2020

Procédure:
Procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

LE HAVRE SEINE METROPOLE
LE HAVRE SEINE METROPOLE
HOTEL DE LA COMMUNAUTE
19 RUE GEORGES BRAQUE
76085 LE HAVRE

Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :Eau;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet Maitrise d'oeuvre relative à la reconstruction de la station d'épuration de Criq

Référence 20AS-LHSM-0713-X

Type de marché Services

Mode Procédure adaptée

Code NUTS FRD22

Lieu d'exécution Hotel da la communauté Le Havre Seine Métropole

76085 LE HAVRE CEDEX

Code CPV principal 71300000 - Services d'ingénierie

Code CPV complémentaire 45200000 - Travaux de construction complète ou parti

45232421 - Station de traitement des eaux usées

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés pu

Forme Prestation divisée en lots :Non

Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Missions de Maîtrise d'oeuvre :

- Phase N° 1 : Etudes préliminaires
- Phase N° 2 : Etudes d'avant- projet
- Phase N° 3 : Etudes de projet
- Phase N° 4 : Assistance à la passation des contrats de travaux
- Phase N° 5 : Examen de conformité-visa des études d'exécution
- Phase N° 6 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
- Phase N° 7 : Assistance lors des opérations de réception

Missions complémentaires :

- Phase N° 8 : Dossiers réglementaires
- Phase N° 9 : Dossier de permis de construire

Conditions relatives au contrat

Financement Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, selon les dispositions du code de la commande publique.

Forme juridique Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice (collectivité intervenant). L'entité adjudicatrice (selon la qualité où la collectivité intervient) présentera leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de groupements.

En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement assurera l'exécution de l'accord cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

-
- DC 1 - dernière version, entièrement complétée et signée (à télécharger sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/fo2019.doc) ou Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- DC 2 détaillée et entièrement complétée - dernière version (à télécharger sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/fo2019.doc) ou Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux sites

dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les services sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par un économiste. Les éléments de preuve relatifs à des produits et services pertinents seront pris en compte; En l'absence de références, le candidat devra par tout moyen démontrer sa capacité à réaliser les prestations ;

- Certificats de Qualifications professionnelles (nomenclature OPQIBI) Ou équivaler
- * 2101 - Ingénierie des stations d'épuration des eaux usées des petites agglomérations
- * 0331 - Direction de l'Exécution des Travaux

En l'absence de qualifications, le candidat devra par tout moyen à sa convenance, justifier les prestations

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur

Documents •Règlement de consultation
•Dossier de Consultation des Entreprises

Offres Remise des offres le 15/02/21 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt •Déposer un Pli dématérialisé

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

- L'entité adjudicatrice met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plateforme <https://www.mpe76.fr>. Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur la

plateforme dispose d'un espace fournisseur contenant un espace de stockage et un espace de gestion (onglet gestion). S'il utilise cet outil le candidat devra l'indiquer explicitement dans son offre.

- Durée du contrat - Délai d'exécution :

* Etudes préliminaires : 10 semaines à compter de la date fixée par ordre de service

* AVP - fourniture du rapport AVP : 15 semaines maximum, à fixer par le candidat dans son offre à compter de la date fixée par ordre de service A défaut d'être renseigné, c'est le délai qui sera retenu pour l'analyse des offres et l'exécution du marché

* PRO - fourniture du rapport PRO : 15 semaines maximum, à fixer par le candidat dans son offre à compter de la date fixée par ordre de service A défaut d'être renseigné, c'est le délai qui sera retenu pour l'analyse des offres et l'exécution du marché

* ACT - fourniture du DCE : 6 semaines à compter de la date fixée par ordre de service

* ACT - Rapport d'analyses des offres : 4 semaines à compter de la date d'ouverture des offres

* VISA : 1 semaine à compter de la réception d'un document à viser

* AOR - remise du DOE : 10 semaines à compter du procès-verbal de réception

* Dossier réglementaire - loi sur l'eau : 10 semaines à compter de la date fixée par ordre de service

* Dossier Permis de construire : 4 semaines à compter de la date fixée par ordre de service

- Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-14)

- Visite facultative des lieux et consultation de documents sur site (Cf à l'article 4-4)

- Les candidats sont invités à tenir compte des difficultés liées au contexte sanitaire lors de leur offre.

- Le jugement sera effectué à partir des critères notés et pondérés suivants :

* Valeur technique jugée sur le mémoire technique remis

Pertinence de la méthodologie démontrant sa compréhension du projet et du contenu
Adéquation de l'équipe dédiée au projet avec la décomposition des temps d'intervention
(noté sur 30)

Pertinence des moyens techniques affectés au projet (matériels et logiciels) et de leur utilisation
Total sur 80 ramené à 10 Coef 3

* Prix des prestations 10 pour le prix le moins cher et ensuite classement relatif :

$(\text{prix le moins cher} / \text{prix proposé}) \times 10 - \text{Coef } 2$

- A l'issue de la présente consultation, un avis d'attribution du marché sera publié sur le site de la
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

- L'entité adjudicatrice prévoit la négociation (cf. article 5-6 du règlement de la consultation)

- Annexe : clause de dématérialisation

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires

Recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 35 58 35 03

[Courriel](#)

Envoi le 27/11/20 à la publication